

Compte-rendu de la commission H&S du mardi 21 janvier 2025

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE	X

Membres de l'UPDS :

Anne-Charlotte SANNIER	ABO-ERG
Chloé DESCHARLES	ARTELIA
Marie GAULME	DEKRA
Marine TOANEN	EODD
Hélène BRUZUAL-ALFONZO	ERM
Christophe LAVAUX	ORTEC SOLEO
Jean-Noël BESNIER	RSK
Thierry GEGU	SECHE
Mathys TROLES	SEREA
Nicolas COURTOIS	SERPOL
Mathilde DRAPIER	SOLER
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 19 novembre 2024

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu de la commission H&S du 19 novembre 2024 est adopté.

2. Ordre de passage des membres de la commission H&S sur le REX en accidentologie et/ou bonnes pratiques.

Cf. Diaporama en annexe

Une proposition d'ordre de passage des membres pour l'année 2025 a été établie :

Date commission H&S	Format	Lieux	Passage
Lundi 17 mars 2025	Visio	X	<ul style="list-style-type: none"> - Cécile HABIB (AECOM) - Nicolas COURTOIS (SERPOL) - Fabien GAUTIER (GEOTEC) - Kristel BOILEAU (INOVADIA)
Mardi 13 mai 2025	Présentiel	Province	<ul style="list-style-type: none"> - Anne-Charlotte SANNIER (ABO-ERG) - Julie RAFEL (REMEA)
Lundi 23 juin 2025	Visio	X	<ul style="list-style-type: none"> - Clémence LOUVARD (ANTEA Group) - Rémi KOFFI (COTEG) - Cécile QUEINNEC (IDRA)
Mardi 16 septembre 2025	Présentiel	Paris	<ul style="list-style-type: none"> - Marine TOANEN (EODD) - Mathilde DRAPIER (SOLER)
Lundi 17 novembre 2025	Visio	X	<ul style="list-style-type: none"> - David TOUZALIN (HPC Envirotec) - Mathys TROLES (SEREA) - Esme BOUILLIEZ (RSK Environnement)

Un **lien** vers un document partagé est disponible pour :

- Consulter les dates et l'ordre de passage des membres ayant répondu à l'enquête.
- Ajouter ou modifier votre passage, si nécessaire.

Lien : https://drive.google.com/drive/folders/1wc8gtRHUPT6v5flWSSmexzeCH4Uj18u?usp=drive_link

Actions à réaliser :

- Par MDU :
 - o Préparer une fiche anonymisée pour guider les présentateurs dans la rédaction de leur fiche de REX avant leur intervention.
- Par les membres de la commission :
 - o Informer MDU et JPT en cas d'absence ou de modification de la présentation.
 - o Préparer leur fiche de REX en amont de leur intervention.

3. GT fiche à destination des médecins du travail et SSP.

Cf. Diaporama en annexe

Objectif de la fiche destinée aux médecins du travail :

- Élaborer un document pratique pour les médecins du travail.
- Sensibiliser aux risques d'exposition des travailleurs intervenant sur les SSP.
- Mettre en lumière la poly-exposition à des composés chimiques et/ou biologiques.

Une première version de cette fiche sera soumise aux membres de la commission H&S **mi-février 2025**.

Décision :

- Lors de la diffusion de la fiche, un premier envoi sera adressé aux membres de la commission H&S. Sans retour de leur part, le document sera ensuite diffusé plus largement.

Action à réaliser :

- MDU ajoute Thierry GEGU au GT.

4. GT sur les espaces confinés.

Cf. Diaporama en annexe

Objectif de la fiche sécurité sur les risques sur les espaces confinés :

- Mettre à jour une fiche sécurité pour prévenir les risques en espaces confinés.
- Sensibiliser les adhérents aux dangers des travaux en espaces confinés.
- Partager des bonnes pratiques adaptées et concrètes.

Une première version de cette fiche sera soumise aux membres de la commission H&S **mi-février 2025**.

5. Mise en œuvre du décret 2024-307 du 4 avril 2024 : partage de REX entre les adhérents présents.

Cf. Diaporama en annexe

Les adhérents présents ont partagé leurs approches concernant l'application du décret.

1ère mise en application :

Une entreprise a opté pour une méthodologie basée sur :

- Stratégie de suivi dosimétrique analysé pour chaque chantier d'importance et/ou selon les types de molécules attendues,
- La définition d'une liste d'une **vingtaine** de grandes familles de substances majoritairement axées sur les CMR (HAP, BTEX, etc.) au lieu d'une liste exhaustive de molécules,
- L'affectation pour chaque chantier d'une à x familles de produit,
- **Une approche de quantification des durées de travail sur avec accès aux familles de produits** par le nombre d'heures travaillées **sur chaque chantier pour chaque employé**,

- La réalisation de fiches d'exposition potentielles,
- La rédaction d'une fiche d'exposition accidentelle (plus précise en termes de concentration, molécules, durée, EPC, EPI, méthodologie...) en cas de fait avéré d'exposition.

2ème mise en application :

Une autre entreprise a adopté une double stratégie :

- **Stratégie annuelle** (sélection des GEH et des substances) :
 - Suivis réguliers sur des chantiers modèles (au moins 3 mesures par substance et par GEH pour pouvoir conclure).
 - Ces suivis permettent d'élaborer des fiches de suivi d'exposition des travailleurs.
- **Stratégie spécifique** :
 - Mesures ponctuelles réalisées dans le cadre de chantiers hors stratégie annuelle :
 - Chantiers avec des concentrations élevées en polluants,
 - Chantiers avec des substances non prévues dans la stratégie annuelle.

6. Suivi des expositions

Cf. Diaporama en annexe

Stratégie des bureaux d'études : Après un tour de table, il ressort que les bureaux d'études adoptent des démarches similaires pour le suivi des expositions de leurs collaborateurs :

- Chantiers de courte durée : La durée limitée des chantiers, combinée au manque de données issues des études historiques, rend difficile l'organisation de mesures systématiques de suivi des expositions.
- Chantiers modèles : Certains chantiers présentant des caractéristiques génériques sont désignés et servent de référence pour le suivi des expositions sur d'autres chantiers. Ces mesures peuvent être mutualisées avec d'autres entreprises présentes sur le même chantier afin de réduire les coûts.
- Mesures ponctuelles : Les mesures d'exposition en plus sont généralement réalisées uniquement en cas de risque accidentel.
- Fréquence des suivis : En moyenne, 2 à 4 chantiers tests sont choisis par les bureaux d'études, avec une fréquence de renouvellement allant de chaque année à tous les 3-4 ans. Pour les structures disposant d'agences réparties à l'échelle nationale, des chantiers tests sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Stratégie des entreprises de travaux : *Cf. application du décret*

En complément, une troisième entreprise de travaux a partagé sa stratégie :

- Des suivis d'expositions sont réalisés sur l'ensemble des chantiers présentant un risque potentiel, ce qui représente environ 50 % des chantiers de l'entreprise.

7. Accidentologie

Cf. Diaporama en annexe

Accident n°1 : Rupture de bache contenant des hydrocarbures

- Description de l'incident : Deux intervenants effectuaient des sondages au niveau d'une bache contenant des hydrocarbures (1,80 m de hauteur). La bache s'est soudainement rompue, emportant les deux intervenants et déplaçant leur véhicule.
- Causes identifiées : Dysfonctionnement du détecteur de niveau haut, qui n'a pas joué son rôle.
- Conséquences : Les deux intervenants, en état de choc, ont nécessité l'intervention des secours spécialisés. L'accident a été décrit comme ayant un effet similaire à un "tsunami".

Accident n°2 : Blessure à la main lors de la fixation d'une tarière

- Description de l'incident : Un aide-sondeur revenait avec une tarière pour la fixer sur une foreuse. Une mauvaise communication entre l'aide-sondeur et le foreur a conduit à la mise en marche de la machine, emprisonnant la main de l'aide-sondeur.
- Conséquences : Bien que l'accident n'ait pas été grave, l'aide-sondeur a présenté un gonflement de la main.

Accident n°3 : Agression lors d'un déplacement professionnel

- Description de l'incident : Un collaborateur a causé un bruit excessif dans son Airbnb, ce qui a provoqué une agression physique de la part d'un voisin. Le collaborateur a reçu un coup de poing et a dû être hospitalisé.
- Conséquences : Classé comme accident du travail, avec un arrêt de travail de 5 jours.

Accident n°4 : Vidange d'un silo à chaux

- Description de l'incident : Lors de la vidange d'un silo à chaux, un amas de chaux est tombé, créant un souffle qui a soulevé les lunettes de protection d'un intervenant.
- Conséquences : Pas de blessure grave, mais l'incident illustre l'importance d'une visière en complément des lunettes.

Accident n°5 : Coupure à la main lors du coupage d'une gaine

- Description de l'incident : Une mauvaise prise en main de la gaine, malgré le port de gants de protection anti-coupure, a entraîné une coupure importante à la main.
- Conséquences : Dix points de suture et un arrêt de travail d'une semaine.

Accident n°6 : Percement d'une canalisation sur une station-service

- Description de l'incident : Une canalisation a été percée lors de travaux sur une station-service. Les réseaux n'étaient pas signalés, et la reconnaissance à la tarière manuelle a été insuffisante en raison de la profondeur des réseaux.
- Conséquences : Incident nécessitant une meilleure reconnaissance des réseaux enterrés.

Accident n°7 : Fracture lors d'une formation à la Croix-Rouge

- Description de l'incident : Un collaborateur s'est fracturé le pied pendant une session de formation au centre de la Croix-Rouge.
- Conséquences : Arrêt de travail lié à la blessure.

Accident n°8 : Blessure au dos lors de l'utilisation d'un lève-plaque

- Description de l'incident : Un collaborateur s'est coincé le dos en manipulant un outil d'aide à la levée de plaques.
- Conséquences : Douleurs dorsales nécessitant un suivi médical.

8. Points divers

Articles HSE dans l'UPDS Mag : Les membres du comité de rédaction souhaitent intégrer des articles liés à la thématique HSE dans les prochaines éditions de l'UPDS Mag.

Propositions :

- Article sur la fiche destinée aux médecins du travail et intégrer une introduction basée sur l'étude de l'INRS.
Rédacteur proposé : JPT pour l'introduction.
- Article sur la formation SST :
Rédaction à confier aux membres du GT.

Propositions d'intervenants pour des présentations :

- ITGA
- Culture sécurité / ICSI (présentation de leurs formations).
- CARSAT Amiante

9. Prochaine réunion

Prochaine réunion le 17 mars 2025 de 10h à 12h – en visio